

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



VICHY COMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 17

Votants : 27 (dont 10 procurations)

N° 7

OBJET :

MARCHE N° 20WG164

**COLLECTE EN PORTE
A PORTE ET
TRANSPORT DES
DECHETS MENAGERS
RESIDUELS ET
RECYCLABLES DE
BELLERIVE-SUR-
ALLIER, CUSSET ET
VICHY**

**ATTRIBUTION DU
MARCHE**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **25 NOV. 2020**

Publiée ou notifiée

le : **25 NOV. 2020**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président

Mmes et MM. JS. LALOY – J. KUCHNA – M. CHARASSE – F. SENNEPIN – N. COULANGE – N. CHAMOIX-BOUILLON – JM. GERMANANGUE – M. MORGAND – B. AGUIAR – C. BENOIT – JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. T. LAPLACE - JP. RAYMOND – S. BRUNO – J. ALMAZAN – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme C. BARDOT, Vice-Présidente.

Mmes et MM. F. SZYPULA – P. SEROR – L. DUFRAISE – O. ROYER – P. COLAS – T. WIRTH – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – V. TRIBOULET R. DEJEAN – C. DUMONT – S. MORIER-MIZOULE – P. BONNET, Conseillers Délégués

Absents ayant donné procuration :

Mme Elisabeth CUISSET à M. Frédéric AGUILERA – M. Michel MARIEN à M. Bernard AGUIAR – M. Romain LOPEZ à Frédéric AGUILERA – M. Jacques TERRACOL à M. Jean-Claude BRAT – Mme Elisabeth BARGE à M. François SENNEPIN – Mme Christine MAGNAUD à Joseph KUCHNA – M. Franck GONZALES à M. François SENNEPIN – M. Jean-Dominique BARRAUD à Mme Charlotte BENOIT – M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE – Mme Christine BOUARD à M. Bernard AGUIAR.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 10 du conseil Communautaire du 16 juillet 2020 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ... à décider la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que de prendre toute décision concernant leurs avenants »,

Vu l'appel d'offres lancé le 4 août 2020 sur le journal d'annonces légales du BOAMP pour la collecte en porte à porte et le transport des déchets ménagers résiduels et recyclables des communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy, avec une date limite de remise des offres fixée au 15 octobre 2020,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 04 Novembre 2020 d'attribuer le marché précité incluant l'offre de base, les prestations supplémentaires éventuelles n°3 « Collecte des cartons » et n°4 « Collecte des encombrants », pour une durée initiale de 3 ans, reconductible 1 fois 1 an, à la société ECO DECHETS, sur la base des critères de jugement des offres annoncés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- Prix des prestations : 50 %
- Valeur technique appréciée sur la base du mémoire justificatif : 40 %
- Performances en matière de développement durable : 10 %

et ce pour un montant estimatif annuel de 1 279 148,79 € HT (1 407 063,67 € TTC)

Propose au Bureau Communautaire :

- de conclure le marché n° 20WG164 «Collecte en porte à porte et transport des déchets ménagers résiduels et recyclables des communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy » avec la société ECO DECHETS, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- d'autoriser le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande Publique à signer le marché n° 20WG164 et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.
- dit que les dépenses correspondants seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet pour le service 6004 (collecte, antenne 611-3041 du budget principal).

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 19 novembre 2020.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUIERA



Etude d'inventaire des zones humides et d'élaboration de modalités de gestion sur le bassin Allier aval

Avenant à la convention de partenariat

ENTRE

La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval, ci-après dénommé la CLE du SAGE AA, siégeant à l'Hôtel de Région Auvergne Rhône Alpes - Établissement public Loire, 59 boulevard Léon Jouhaux - CS 90706, 63050 CLERMONT-FERRAND Cedex 2, représentée par son Président, Monsieur Bernard SAUVADE.

D'UNE PART,
ET

La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, ci-après dénommée Vichy Communauté, siégeant 9 Place Charles de Gaulle, CS 925956 – 03 209 VICHY Cedex, représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA.

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

L'objet du présent avenant est de définir les rôles de chaque partenaire signataire de la convention établie en 2020, pour l'année d'inventaire 2021 sur le territoire de la Vichy Communauté.

L'ensemble des termes établis dans la convention initiale restent inchangés.

Seuls le nombre de réunions et les bassins versants objets de l'inventaire de l'année 2021 sont actualisés ci-dessous.

ARTICLE 2 : Modifications liées à l'inventaire des zones humides de l'année 2021

Les bassins versants concernés sont l'Andelot et les masses d'eau accompagnatrices de l'Allier (cf. carte ci-dessous).

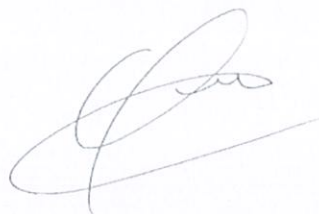
Les différentes réunions pour l'année 2021 ont été actualisées et estimées (chiffre pouvant varier selon les besoins et aléas de la mission) à :

- 2 comités techniques locaux (2020 – 2021),
- 4 groupes de travail locaux (soit 2 groupes réunis deux fois),
- 2 démonstrations de terrain.

Fait en 2 exemplaires originaux.

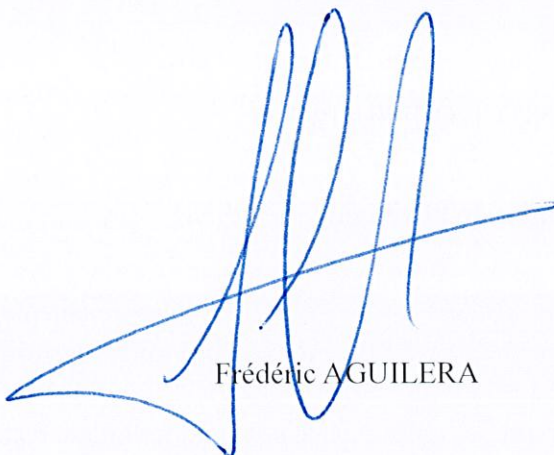
A Clermont-Ferrand, le 3 novembre 2020

Le Président
de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Allier aval,



Bernard SAUVADE

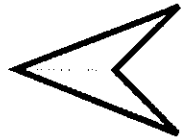
Le Président
de la Communauté d'Agglomération
Vichy Communauté,



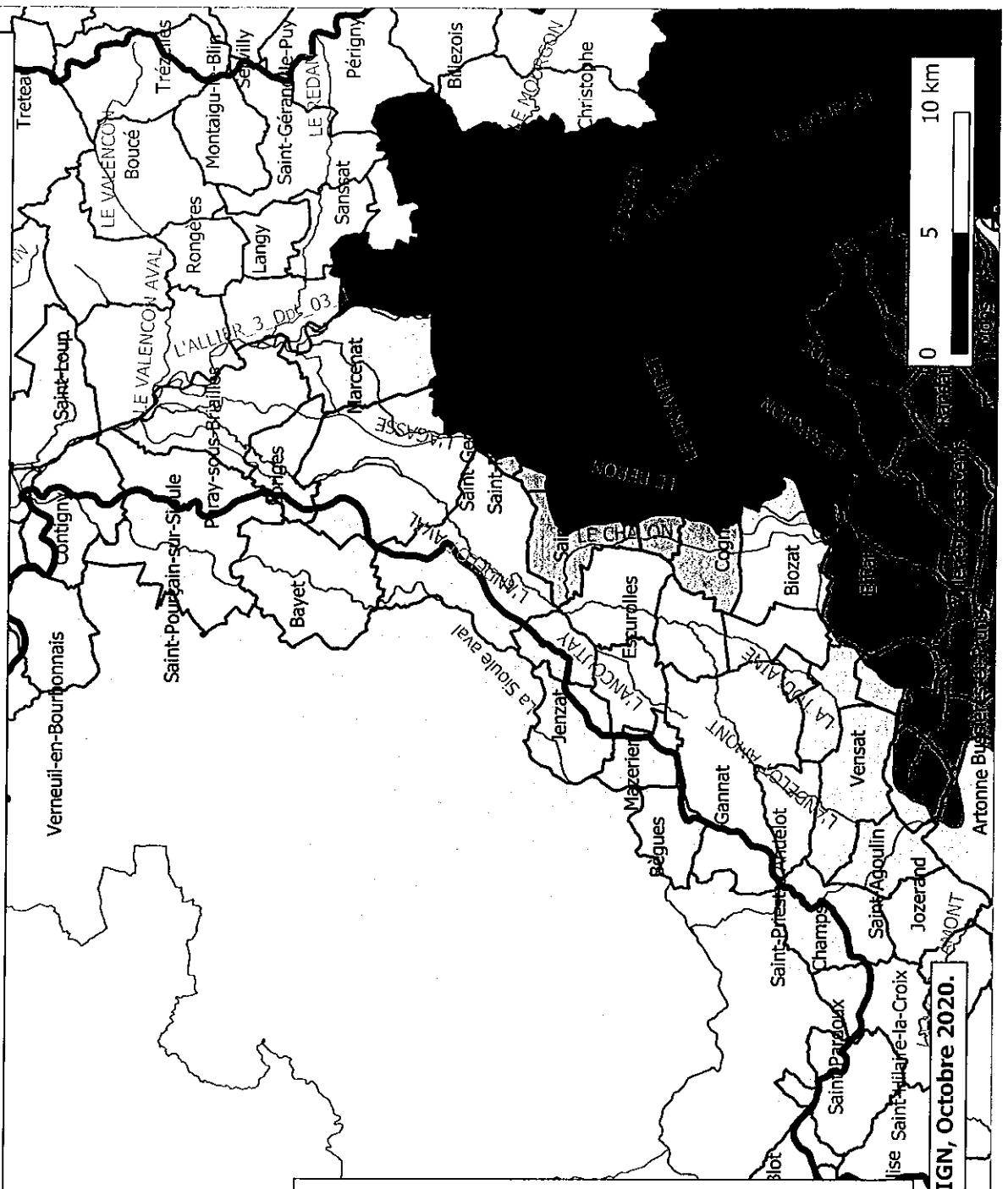
Frédéric AGUILERA



Territoire expertisé dans le cadre de l'inventaire des zones humides du SAGE Allier aval Bassin versant de l'Andelot



- Cours d'eau principaux
- Communes
- Secteur à prospecter
- 2021
- EPCI
- CA Agglo Pays d'Issoire
- CA Riom Limagne et Volcans
- CA Vichy Communauté
- CC Billom Communauté
- CC Combrailles Sioule et Morge
- CC Entre Dore et Allier
- CC Mond'Arverne Communauté
- CC Plaine Limagne
- CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
- CC Thiers Dore et Montagne
- Clermont Auvergne Métropole
- Périètre du SAGE Allier aval



Source : EPLoire, SAGE Allier aval, IGN, Octobre 2020.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE

Objet de l'acte : 2020 - MARCHE N° 20WG164 - COLLECTE EN PORTE A PORTE ET
TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET RECYCLABLES DE
BELLERIVE SUR ALLIER, CUSSET ET VICHY - ATTRIBUTION DE MARCHE

.....
Date de décision: 19/11/2020

Date de réception de l'accusé 25/11/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 19NOV2020_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201119-19NOV2020_7-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 7.pdf (99_DE-003-200071363-20201119-19NOV2020_7-DE-
1-1_1.pdf)

